

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-et-un avril deux mil vingt-six, se sont réunis sous la Présidence de Christophe MONNIER, Maire.

**1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2026.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2026.

**2- Budget primitif communal 2026 - Affectation de résultat.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068.

**3- Budget annexe du restaurant 2026 - Affectation de résultat.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068.

**4- Budget annexe des cellules commerciales 2026 - Affectation de résultat.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068.

**5- Budget annexe Immeuble communal « 21, Rue des Ecoles » 2026 - Affectation de résultat.**

Dans la mesure où la section de fonctionnement présente un déficit, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le retrait de ce point de l'ordre du jour.

**6- Budget Primitif communal 2025 - Vote des taux d'imposition.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VOTE les taux d'imposition suivants pour l'année 2026 :
  - Taux foncier bâti (*Taux FB ou TFPB*) : 34,62 %
  - Taux foncier non bâti (*Taux FNB ou TFPNB*) : 42,21 %
  - Taxe d'habitation (*TH*) (*résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale*) : 14,93 %.

**7- Information portant sur les indemnités versées aux élus au titre de l'année 2025.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- PREND ACTE du tableau recensant les indemnités versées aux élus au titre de l'année 2025.

**8- Vote du Budget Primitif communal 2026.**

Afin de respecter l'article L. 5217-10-4 du CGCT, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE le report de cette question à la séance du 11 mai 2026.

**9- Vote des Budgets Primitifs annexes 2026.**

Afin de respecter l'article L. 5217-10-4 du CGCT, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE le report de cette question à la séance du 11 mai 2026.

**10- Régie « marchés d'été et animations communales » - Evolution de la régie de recettes.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE les tarifs proposés pour les foodtrucks,
- MAINTIENNE les tarifs des droits de place et des consommations approuvés antérieurement.

**11- Adoption du règlement intérieur.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ADOPTE le règlement intérieur présenté.

**12 - Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine – Convention de missions facultatives.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine.

**13- Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine – Adhésion à la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés.